

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SÉANCE DU 22 MARS 2023 A 19400

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 16 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Nadia CARCASSET (pouvoir à Alice SEBBAG), Séverine BUSSON (pouvoir à Marc LE MEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Patricia BARTOLI (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUI), Marie-Noëlle ROLLY (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absent Excusé:

Yassin LAMOUI, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39 présents : 24 représentés : 12 absents : 3 Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Marc LE MEUR est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Délibération n°23-21

DGA: Caroline CARSOULLE

Service: SSIAD

Affaire suivie par Michelle CARRIC

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
3 0 MARS 2023

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 du SSIAD

BUDGET ANNEXE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1,

CONSIDERANT la Commission Santé Solidarité Locales, Petite enfance, Accompagnement Séniors, Devoir de mémoire, Politique de la ville, Emploi et Insertion, Prévention consultée en date du 10 mars 2023,

CONSIDERANT la présentation de Monsieur le Maire et l'intervention des représentants des groupes constituant le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 du SSIAD, Budget annexe Ville, ci-annexé.

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du débat relatif aux Orientations Budgétaires pour 2023 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 pour le SSIAD, Budget annexe Ville.

VOTE

Pour : 36 Contre

Abstention:

Pour extrait of

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des Bois

Vice-Président de Cœur d'Essennes agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en

annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.